

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 26 mars 2024

-----

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17    Procurations : 2    Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Olivier CHARRET, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Olivier CHARRET à Marie-Françoise CAPELANI, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### **DÉLIBÉRATION N° 2024-10 : Projet photovoltaïque : validation du volet technique et financier en autoconsommation collective**

Le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de réfection de la couverture de la salle Jean Labarrère et l'installation de panneaux photovoltaïques seront réalisés en 2024 avec le soutien administratif et technique de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL). Un marché public a été lancé pour les travaux qui prévoient également une mise aux normes de la salle (alarme incendie, blocs secours, radiants gaz...)

Sans attendre les résultats définitifs de l'appel d'offre, M. le Maire souhaite faire une présentation globale du projet, tant du point de vue technique que financier.

Monsieur le Maire expose que la Commune d'Asson souhaite valoriser son patrimoine et s'engager dans le développement des énergies renouvelables. Ainsi, elle envisage de mettre à disposition une partie de son patrimoine immobilier pour la construction et l'exploitation d'une Centrale photovoltaïque. La vocation principale des installations est la production d'énergie photovoltaïque dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective. La Centrale va permettre à la commune d'Asson de réaliser des économies sur les factures d'électricité de l'ensemble de ses bâtiments et de revendre le surplus.

Ce projet présente un caractère très innovant dans la mesure où la commune d'Asson sera la première Commune du Béarn à disposer de ses propres panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

D'après les études menées et compte-tenu des subventions acquises, le projet paraît viable et dégagerait des bénéfices, malgré le coût initial lié notamment au changement de toiture, au désamiantage et au renforcement de la charpente.

Monsieur le Maire précise que cela constituera de nouvelles sources de revenus pour la commune et que cela permettra en outre de répondre aux attentes du décret tertiaire qui impose une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup>, avec un objectif d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Une présentation du projet est faite en séance sous forme de diaporama joint à la présente délibération.

Cette présentation laisse apparaître que l'autoconsommation collective permettra non seulement de réduire nos factures d'électricité (l'électricité produite permettra d'être autosuffisant sur l'ensemble de nos bâtiments communaux) mais également d'assurer des recettes durables pour la commune pour les années à venir (via la vente d'électricité produite au-delà de notre consommation).

Il est important que préciser que cette opération globale permettra de financer le désamiantage et la réfection de la toiture de la salle Jean Labarrère dont les travaux (estimés à 400 000 € HT) devaient obligatoirement être réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE :**

- de valider le volet technique et financier du projet tel que présenté en annexe,
- de solliciter les subventions de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** le Maire à :

- attribuer les marchés à l'issue de l'analyse des offres,
- contacter les banques,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,  
Le Maire

